



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2014

Procès verbal de la séance du 04 avril 2014.

Le 04 avril 2014, à 20 H 00, le Conseil Municipal de Brives-Charensac élu à l'issue du scrutin du 30 mars 2014 s'est réuni afin de procéder à son installation, à l'élection du Maire, des Adjoints ainsi que des commissions permanentes des délégués du Conseil Municipal.

➤ **Procès-Verbal d'Installation du Conseil Municipal,**

Monsieur Marcel CHATARD, Maire-Adjoint en exercice présente les excuses de M Jean Claude FERRET, Maire en exercice qui, empêché, ne peut être présent. M CHATARD procède ensuite à l'appel des nouveaux conseillers municipaux et déclare le conseil municipal installé.

➤ **Procès-Verbal de l'Election du Maire,**

Mme Angèle APCHER, doyenne du conseil municipal désigne de Mme E. BLANQUART comme secrétaire de séance puis Mme V. BELIN et M W. BRUN comme assesseurs.

Après avoir vérifié le respect du quorum, Mme APCHER procède au recensement des candidatures au poste de maire et déclare le scrutin (uninominal à bulletin secret) ouvert.

Seul Candidat, M Gilles DELABRE est élu Maire à la majorité des suffrages exprimés soit 22 voix pour et 5 bulletins blanc

➤ **Fixation du Nombre d'adjoints**

Conformément à l'article L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints au Maire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal

Aussi, les Membres du Conseil Municipal décident de fixer le nombre des Adjoints au Maire à HUIT

➤ Procès-Verbal de l'Élection des Adjoints,

Cette élection s'est déroulée au scrutin de liste, sous la présidence du Maire élu

Seule candidate, la liste présentée par M Gilles DELABRE est élue à la majorité des suffrages exprimés soit 22 voix pour et 5 bulletins blanc :

1^{er} Adjoint, Luc TOMATI, 2^{ème} Adjoint Jean-Paul BRINGER, 3^{ème} Adjoint Marie-José ALLEMAND, 4^{ème} Adjoint Bernard GIMBERT, 5^{ème} Adjoint Pierrette EXBRAYAT, 6^{ème} Adjoint Angèle APCHER, 7^{ème} Adjoint Stéphanie ADELL, 8^{ème} Adjoint Laurent DUFAUD

➤ –Elections et désignations aux Commissions Permanentes

M le Maire rappelle le rôle de ces commissions et précise que la composition de ces dernières doit respecter le principe de représentativité de chaque tendance du conseil municipal.

Par ailleurs, M le Maire informe les membres du conseil de son souhait de créer, lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, un poste de Conseiller Municipal délégué.

Enfin, M le Maire énonce la dénomination de chaque commission permanente ainsi que son domaine de compétence puis procède, en faisant appel aux candidatures, à la composition de chacune d'entre elles.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

➤ Désignation des Délégués du Conseil Municipal aux Commissions Légales et aux différentes instances Communales, Intercommunales et organismes divers

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

La copie des procès-verbaux ci-après annexée retrace le déroulement de la séance et l'ensemble des décisions prises.

Questions Diverses

-M PRAT interroge M le Maire au sujet des modalités de diffusion des informations aux conseillers municipaux.

-M le Maire informe les membres du conseil qu'un effort particulier sera fait dans ce secteur et que des propositions seront faites par la commission ad hoc.

-M PRAT, souhaiterait que les informations relatives à la communauté d'agglomération soient également transmises à toutes les tendances du conseil municipal via les services Municipaux.

-M le Maire ainsi que M BRINGER apportent une réponse favorable à cette demande et insistent sur la volonté de la nouvelle majorité de ne pratiquer aucune rétention d'information d'autant que l'on peut désormais utiliser au maximum les moyens de transmission dématérialisés. Ces derniers affichent également leur souhait d'instaurer une dynamique participative & constructive avec l'ensemble des membres du conseil municipal.

-M TOMATI précise que toute proposition visant à améliorer la communication entre membres du conseil municipal sera la bienvenue et propose, à ce titre, que des réunions spécifiques aux dossiers concernant la communauté d'agglomération soient organisées.

-M PRAT évoque l'urgence du dossier relatif au contournement du PUY et s'interroge sur son inscription à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

-M BRINGER expose que la nouvelle équipe a bien évidemment conscience de la tâche qui l'attend et de l'importance de ce dossier particulier.

Toutefois, les sujets revêtant un caractère d'urgence étant nombreux, une classification par ordre de priorité sera rapidement effectuée.

-M PRAT tient à remercier publiquement M DELABRE au regard de sa récente intervention visant, par voie de presse, à clarifier la position politique de sa liste.

-M VALENTIN tient à préciser que les membres élus issus de sa liste seront attentifs et vigilants au regard de la politique conduite par la majorité mais que leur position restera constructive dans l'intérêt de Brives-Charensac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30